

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 1846.

Rapport de la Commission des Naturalisations sur la demande de Naturalisation ordinaire du sieur Chrétien Guillaume Schirmer, musicien gagiste au 2^{me} régiment de ligne.

(Voir le n° 256, session 1844-1845 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le pétitionnaire est né à Kleinenhausen, Saxe-Weimar, le 6 novembre 1807. Le 14 avril 1834 il s'est engagé dans le 8^e régiment de ligne, comme musicien gagiste.

Plusieurs renseignements ayant été demandés à M. le Ministre de la Guerre au sujet du pétitionnaire, par le Président de notre commission, il en est résulté, qu'il a produit son acte de naissance, un certificat propre à établir sa profession et son domicile avant son arrivée en Belgique, la preuve qu'il a satisfait aux lois sur le service militaire dans sa patrie et deux certificats de moralité; d'après les bons renseignements fournis par le chef du corps, le dit Schirmer s'est rendu digne d'obtenir la faveur qu'il sollicite.

La Chambre des Représentants a pris sa demande en considération, dans la séance du 17 mars dernier, par 42 suffrages contre 11.

Le Comte D'ANDELOT.